

2016

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le collectif des acteurs de la finance solidaire





SOMMAIRE

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT	4
L'ASSOCIATION FINANSOL	6
1. Une gouvernance collégiale	6
2. Une dynamique partenariale	8
3. Les ressources financières et leurs emplois	9
SES ACTIONS	11
1. Fédérer et représenter les acteurs de la finance solidaire	11
2. Observer et développer le secteur	13
3. Promouvoir une finance d'intérêt général	15
2016, QUELQUES DATES CLES	20
LE LABEL FINANSOL	21

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT



I - En 2016, Finansol a promu la finance solidaire avec une efficacité accrue et obtenu de nombreux succès.

La progression de la finance solidaire a été excellente selon les chiffres 2015 qui ont été publiés mi-2016 (+ 23,7 % pour l'encours de l'épargne solidaire), avec notamment une forte hausse de la collecte bancaire. Nos membres se sont fortement mobilisés à cet effet et on le constate aussi lors de chaque Semaine de la finance solidaire : notre présence médiatique s'accroît et de plus en plus d'événements sont organisés.

Le nombre de produits labellisés poursuit sa progression (146 produits fin 2016) et nous avons labellisé en 2016 le premier titre associatif nouvelle formule, celui de l'Adie.

Nous avons également accueilli 7 nouveaux membres en 2016 (la SCIC Les 3 Colonnes, La finance HUMANISTE, Familles Solidaires, Caritas Habitat, CIES, Macif et UrbanCoop).

Finansol a publié en 2016 une étude sur les fonds 90-10, qui est riche de nombreux enseignements pour les gestionnaires de fonds, notamment d'épargne salariale, et pour notre association (cf. II).

Nous avons également accueilli dans nos locaux en 2016 l'Impact Invest Lab chargé de favoriser l'expérimentation de contrats à impact social en France.

Je rappelle à cette occasion que nous avons également déménagé, sans perturbation pour notre activité, et que nous sommes désormais voisins du Centre Français des Fonds et Fondations et d'ESS France, avec qui nous travaillons souvent.

Nous avons également mis en chantier l'élaboration, sur un mode participatif, d'un Livre blanc en vue des élections qui se tiendront en 2017.

Nous y prônons en particulier qu'à côté des particuliers les investisseurs

institutionnels puissent investir dans des entreprises solidaires ou de l'ESS. L'annonce par la Caisse des Dépôts mi-2016 de la mise en place d'un fonds d'investissement NovESS, spécialement dédié à l'apport de fonds propres et quasi-fonds propres pour des entreprises en phase de développement ou d'accélération et dont Finansol a été à l'initiative, va dans ce sens.

Il - Au-delà de ces motifs de satisfaction, notre Assemblée Générale fournit l'occasion de dresser le bilan de la législature qui s'achève. C'est un excellent bilan pour la finance solidaire. Je me limiterai à trois aspects essentiels.

Premièrement, non sans persévérance, nous avons réussi à régler, loi de finances après loi de finances, les difficultés nées de l'application du RGEC de juillet 2014. Désormais, nous disposons, en ce qui concerne l'IR et l'ISF, de règles claires et cohérentes jusqu'à 2020 pour le champ couvert par la finance solidaire. Reste bien sûr l'incertitude qui pèse sur l'avenir de l'ISF.

Deuxièmement, la création du Livret de Développement Durable et Solidaire représente un pas en avant formidable pour l'avenir de la finance solidaire. Par référence au décollage spectaculaire de la collecte d'épargne salariale dès que la présentation d'une option solidaire a été rendue obligatoire par le législateur à partir de 2010, nous souhaitons qu'au moins un produit d'épargne réglementée devienne solidaire et qu'il soit obligatoirement proposé aux souscripteurs. C'est chose faite depuis le vote fin 2016 de la loi dite Sapin II. Nous veillerons bien sûr à ce que les deux étapes prévues soient au rendez-vous, en 2017 (produit de partage) et 2018 (produit d'investissement).

L'encours étant supérieur à 100 Mds€, si nous sommes entendus sur notre proposition de fléchir de 5 à 10 % de l'encours non centralisé -environ 35 Mds€- sur le financement de l'ESS et des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments anciens comme l'a voulu le législateur, l'apport de ce financement nouveau sera très significatif.

Surtout, 25 millions de détenteurs de ce livret vont pouvoir être sensibilisés à la finance solidaire, à son utilité et à ses impacts, ce qui va très au-delà du million d'épargnants solidaires actuels. Ceci devrait permettre à la finance solidaire de changer d'échelle et je forme le vœu que les banques adhérentes de Finansol se montrent particulièrement proactives sur ce sujet.

Troisièmement, nous souhaitons depuis longtemps qu'une solution soit apportée à l'irritante question de la liquidité

des fonds 90-10 afin que le pourcentage réellement consacré au financement d'entreprises solidaires -mesuré par ce que l'on appelle le taux de solidarité- puisse remonter au-delà des 6 % auquel il est tombé fin 2015. Par un décret qui devait être publié en mars 2017, le Gouvernement se proposait d'apporter une solution en allongeant très sensiblement la période de référence au terme de laquelle les gestionnaires de fonds solidaires devront respecter ce ratio de solidarité notamment en cas d'effondrement brutal du marché ayant pour effet de faire momentanément dépasser le plafond de 10 %. Malheureusement, le texte adopté ne répond que partiellement à nos attentes et reste imprécis quant au délai dont disposeront les gérants pour revenir dans les clous. Malgré les imperfections de ce texte qui risque d'être interprété différemment par les gérants appartenant à des sociétés de gestion différente, j'espère néanmoins que tous les gérants de produits labellisés Finansol vont se saisir de cette nouvelle règle prudentielle pour remonter le taux de solidarité des fonds qu'ils gèrent et s'efforceront de faire converger l'application de la marge de manœuvre qui leur est donnée. C'est une attente des organisations syndicales qui ont rejoint Finansol en 2016 mais aussi des entreprises solidaires et du grand public.

2017 sera une année charnière pour Finansol. Après les résultats des élections, il nous reviendra de promouvoir l'adoption des mesures que nous préconisons dans notre Livre blanc pour que la finance solidaire change d'échelle.

Nous fêterons aussi le 20^{ème} anniversaire du label Finansol et en profiterons pour mettre publiquement l'accent sur son rôle et son importance.

Enfin, dans un environnement qui évolue rapidement, nous allons nous livrer, avec nos membres, à un exercice d'actualisation du projet stratégique de Finansol.

Je remercie celles et ceux grâce auxquels je suis en mesure de présenter ce bon bilan: l'équipe de FINANSOL, les organes dirigeants de l'association, nos fidèles partenaires publics et privés, nos membres, le Comité du label, nos correspondants en région, les médias qui suivent nos actions avec une empathie qui ne se dément pas...

Frédéric Tiberghien, Président

L'ASSOCIATION FINANSOL

Créée en 1995, l'association Finansol fédère les acteurs de la finance solidaire en France :

- Les entreprises et financeurs solidaires dont l'objet principal est de collecter, auprès de particuliers ou d'investisseurs institutionnels, de l'épargne afin de l'investir, selon des principes solidaires, dans des activités à forte utilité sociale ou environnementale ;
- Les établissements financiers engagés dans une démarche de solidarité, c'est-à-dire des gestionnaires ou distributeurs de placements ou de dépôts offrant un mécanisme de solidarité au sens du label Finansol ;
- Les personnes morales exerçant une activité d'utilité sociale et/ou environnementale, bénéficiaires d'épargne solidaire pour financer leurs activités ;
- Les personnes physiques et les personnes morales soutenant le développement de la finance solidaire.

1. Une gouvernance collégiale

Au 31 décembre 2016, Finansol rassemble 72 membres.

Entreprises et financeurs solidaires (38)

ACTED	ESIS	LES 3 COLONNES
ADIE	FAMILLES SOLIDAIRES	LURZAINDIA
AUTONOMIE ET SOLIDARITE	FEDERATION DES CIGALES	MOUVEMENT D'AIDE AU LOGEMENT
BABYLOAN	FEMU QUI	OIKOCREDIT
CAISSE SOLIDAIRE	FONDS AFRIQUE DEVELOPPEMENT	PHITRUST PARTENAIRES
CARITAS HABITAT	FRANCE ACTIVE / SIFA	SIDI
CHENELET	GARRIGUE	S'FAIR/SIPAREX
CLEFE / RACINES	HABITAT ET HUMANISME	SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT
COCAGNE INVESTISSEMENT	HABITATS SOLIDAIRES	SOLIFAP
COFIDES NORD-SUD	HERRIKOA	SPEAR
EHD	INITIATIVES POUR UNE ECONOMIE SOLIDAIRE	TERRE DE LIENS
ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT	LA NEF	URBANCOOP
ENTREPRENEURS DU MONDE	LE COMPTOIR DE L'INNOVATION	

Etablissements financiers (19)

AG2R LA MONDIALE	CREDIT MUNICIPAL DE PARIS	MEESCHAERT
AMUNDI/ CREDIT AGRICOLE (FEDERATION)	CREDIT MUTUEL / CM CIC AM	MIROVA/NATIXIS AM
BPCE	HUMANIS GESTION D'ACTIFS	NATIXIS INTEREPARGNE
BNP PARIBAS / BNP PARIBAS A.M.	LA BANQUE POSTALE AM	OFI AM/ BANQUE FRANÇAISE MUTUALISTE
CARAC	MACIF	SOCIETE GENERALE
CREDIT COOPERATIF / ECOFI INVESTISSEMENTS	MAIF	
CREDIT MUNICIPAL DE NIMES	MANDARINE GESTION	

Personnes morales bénéficiaires d'épargne solidaire (3)

CCFD - TERRE SOLIDAIRE
IDES
INITIATIVE FRANCE

Institutions spécialisées et personnalités qualifiées (12)

1001PACT	LA FINANCE HUMANISTE	BENOIT GRANGER
ADEFIP	JOSETTE AMOR	ERIC PLANTARD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	JEAN-CHARLES BRICKMANN	PATRICE REYRE
COMITE INTERSYNDICAL DE L'EPARGNE SALARIALE (CIES)	THIBAUT COUTURIER	FREDERIC TIBERGHEN

A l'occasion de son Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en avril 2016, l'association a procédé au renouvellement de son Conseil d'Administration. Aux côtés des administrateurs de droit que sont l'Adie, Autonomie et Solidarité, la Fédération des CIGALES, France Active / SIFA, Garrigue, Habitat et Humanisme, la Nef, le Crédit Coopératif, les Caisses d'Epargne, le Crédit Mutuel, le CCFD-Terre Solidaire et la Caisse des Dépôts et Consignations, ont été élus : Entreprendre pour Humaniser la Dépendance (EHD), Habitats Solidaires, le Comptoir de l'Innovation, Oikocredit et Phitrust Partenaires pour le premier collège ; Amundi, BNP Paribas, le Crédit Municipal de Paris, la MAIF et Mandarine Gestion pour le deuxième ; Initiative France pour le troisième ; enfin, 1001PACT et Frédéric Tiberghien et Thibault Couturier, en tant que personnalités qualifiées, pour le quatrième collège.

Le Conseil d'Administration a élu son Bureau, composé de Frédéric Tiberghien, Président, Laurence Moret (Crédit Coopératif), Vice-Présidente, Patrick Savadoux (Mandarine Gestion), Vice-Président, Thibault Couturier, Vice-Président, Gaël Marteau (Oikocredit), Secrétaire, Denis Dementhon (France Active / SIFA), Trésorier, Emmanuel de Lutzel (BNP Paribas), Membre, Amandine Albizzati (la Nef), Membre, et Alix Guibert (Habitat et Humanisme), Membre.

En 2016, sept nouveaux membres ont rejoint Finansol. Le collège des entreprises et financeurs solidaires a enregistré cette année quatre nouvelles adhésions :

- La SCIC Les 3 Colonnes dont l'objet est de fournir des solutions de logement aux personnes en perte d'autonomie, financière ou sociale ;
- La Foncière Caritas Habitat, créée en juillet 2015 à l'initiative du Secours Catholique et de l'Association des Cités du Secours Catholique (ACSC), pour contribuer à la réponse de la crise du logement social et de l'hébergement en France ;
- La foncière Familles Solidaires qui a pour mission la création de solutions de logements pour des publics vulnérables : personnes cérébrolésées, personnes handicapées et/ou personnes âgées ;
- La coopérative UrbanCoop qui développe une approche innovante dans l'immobilier avec pour objectif de permettre à un large éventail de populations, y compris les moins solvables, d'accéder à la propriété.

La MACIF a intégré le deuxième collège de l'association, accueillant les établissements financiers.

Enfin, le Comité Intersyndical de l'épargne salariale (CIES) et La Finance HUMANISTE ont intégré le quatrième collège d'adhérents, en tant qu'institutions spécialisées soutenant les buts de l'association.



« Le Comité Intersyndical de l'épargne salariale (CIES) rassemble quatre des cinq confédérations syndicales représentatives (CFDT, CFE-CGC, CFTC et CGT) autour de la volonté de mobiliser l'épargne des salariés en faveur d'un développement durable, démocratique et solidaire. Les fonds d'épargne salariale constituent notamment l'un des principaux contributeurs du développement de l'épargne solidaire, les FCPE solidaires représentant désormais un encours de 6,2 Mds€.

Soucieux d'améliorer continuellement le sens et l'impact des produits proposés aux salariés, de rendre plus concrète la promesse de transformation sociale attachée à l'épargne responsable et convaincu que les fonds solidaires permettent d'y contribuer, le CIES a souhaité rejoindre Finansol.

Il y soutiendra l'essor de l'épargne solidaire et y portera une réflexion sur le sens des produits et sur leur matérialité. Le CIES est en effet soucieux de s'assurer que les financements solidaires remplissent bien leur promesse. »

Alexis Masse, Membre du CIES



« Avec la création, en septembre 2015, de la foncière CARITAS-HABITAT, le Secours Catholique - Caritas France (SC-CF) s'engage dans l'économie solidaire pour permettre la réalisation d'opérations immobilières à caractère très social : logements conventionnés ou

privés, maisons relais, résidences sociales, boutiques et autres locaux solidaires (crèches, ...).

Fort de sa notoriété et de l'expérience de son réseau, le SC-CF entend mobiliser l'investissement solidaire en étant fidèle à ses valeurs qui sont également celles de l'épargne solidaire : le bénévolat, la solidarité avec les personnes et les familles en difficultés, l'insertion sociale. CARITAS HABITAT a souhaité bénéficier le plus tôt possible de l'expérience, du soutien et des conseils de FINANSOL. Quoi de plus naturel ? Et malgré sa « jeunesse », CARITAS HABITAT a tout de suite été accueillie et conseillée par les équipes de FINANSOL. Elle a donc demandé à adhérer à l'association FINANSOL et se félicite d'avoir été acceptée. »

Jean-Marc Roger, Président de Caritas Habitat



Le 11 décembre 2016, François de Witt, Président de Finansol de 2007 à 2013, qui même après cette date était resté proche de l'association, est décédé. Il a été l'un des principaux artisans du développement de la finance solidaire et du rayonnement de l'association. Il était très apprécié des adhérents et de l'équipe pour son dynamisme et la proximité qu'il savait instaurer.

Hommage (paru dans la lettre d'information de Finansol du 15 décembre 2016)

Enfant, François s'échappait de son lit à l'aube, pour découvrir les oiseaux de la campagne américaine. C'était un passionné en toute chose et la finance solidaire a fait partie de ses passions. Il l'a portée haut avec tout son cœur et sa raison. Mais au-delà de son intérêt pour cette belle idée, ce sont les hommes et les femmes qui font la solidarité qui l'enthousiasmaient. Il avait soif de rencontres, de nouveaux projets et acceptait toujours d'échanger avec ceux qui voulaient se lancer dans l'aventure entrepreneuriale. Ses coups de gueule étaient légendaires tout comme son indéfectible générosité. François de Witt est mort dimanche 11 décembre 2016, au cinéma, d'une crise cardiaque. Nous sommes heureux d'avoir croisé la route de cet homme hors norme. Paix à celui qui croyait à l'immortalité de l'âme.

Equipe opérationnelle de Finansol (équipe permanente, CDD, apprentis et bénévoles)

Direction : Sophie des Mazery

Administration et Finances : Anyzette Sacramento

Communication : Joealine Bernard, Eve Bénichou (jusqu'en novembre), Dounia Ait-maamar, Rozenn Mahé (depuis juillet) et Marine Lejeune

Observatoire de la finance solidaire : Frédéric Fourrier, Guillaume Viandier et Elodie Landat

Partenariats et relations institutionnelles : Laurine Prévost, Aurélie Musman (jusqu'en septembre) et Léo Lebègue (à partir de septembre)

Bénévoles : Thibault Couturier et Thibault Cuénoud

2. Une dynamique partenariale

L'association Finansol compte sur le soutien de partenaires qui, grâce à leur implication, contribuent à faire rayonner la finance solidaire partout en France.

a. Les partenaires institutionnels



« Pour la Caisse des Dépôts, dont les ambitions en matière de changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire sont plus que jamais au centre des priorités du Groupe, les capacités d'innovation, d'ingénierie et de mobilisation de Finansol sont des atouts précieux qui forgent notre partenariat de longue date. C'est donc tout naturellement que nous les avons sollicités pour contribuer activement à la réflexion sur la création d'un fonds d'investissement, unique en son genre, visant le renforcement des fonds propres des acteurs de l'ESS. L'appui de Finansol dans cette phase de préfiguration s'est révélé essentiel au succès de ce projet caractérisé par un calendrier très contraint. La première levée de fonds (60 M€) de NovESS, en juin 2016 et la mise en œuvre des premiers investissements, en fin d'exercice, sont le juste fruit de ces efforts et nous sommes particulièrement heureux que Frédéric Tiberghien ait accepté d'assumer la présidence du club d'experts NovESS. »

Géraldine Lacroix, Directrice du département économie et cohésion sociale au sein de la direction des investissements et du développement local de la Caisse des Dépôts



« L'ESS représente 14% de l'emploi régional. L'un des principaux enjeux de notre politique est donc de réussir à soutenir l'émergence des projets sur les territoires, à capter les besoins, à accueillir l'innovation, à accompagner les porteurs de projets vers l'entrepreneuriat. La finance solidaire permet à un grand nombre de projets de voir le jour en Bretagne et de bénéficier de ressources financières adaptées à leurs modèles économiques et aux caractéristiques du territoire. En 2015, c'est près de 10 millions d'euros de financement solidaire qui ont été investis dans 86 projets sur le territoire breton, dont 42% étaient âgés de 3 ans ou moins. En fédérant et en sensibilisant le plus grand nombre, citoyens et entrepreneurs, à la finance solidaire, Finansol permet de structurer le secteur. C'est dans cette perspective que la région soutient l'action de l'association depuis 2009. »

Anne Patault, Vice-Présidente de la Région Bretagne déléguée à l'Innovation sociale

b. Les partenaires privés



LATHAM & WATKINS LLP

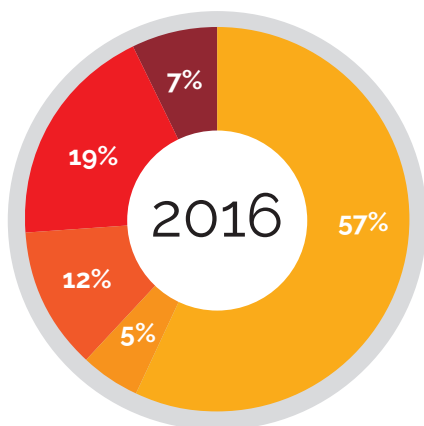
Deloitte.

L'année 2016 a été marquée par la fin de conventionnement ou la diminution de la dotation de plusieurs partenaires, avec un impact important sur le budget et, a fortiori, sur les activités de l'association. Le Conseil Régional d'Ile-de-France soutenait l'activité générale de Finansol depuis 2005. Le nouvel exécutif élu fin 2015 a, sans aucun préavis, brutalement interrompu le partenariat avec Finansol, considérant que ce n'était plus une priorité pour la région. Le Conseil Régional des Pays de La Loire a fait de même fin 2016 et ce n'est pas sans mal qu'une subvention en 2016 a été accordée, à hauteur de 10 K€, avant sa suppression totale en 2017.

Dans le cadre du renouvellement de ses partenariats, des discussions sont en cours avec l'Agence Française de Développement portant sur la valorisation de la solidarité internationale dans l'épargne solidaire.

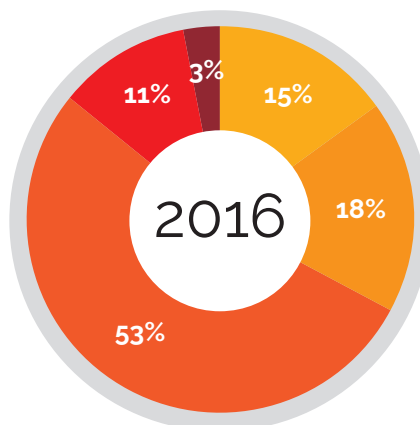
3. Les ressources financières et leurs emplois

Produits



- Cotisations
- Redevances label - frais de candidature
- Partenariats institutionnels
- Partenariats privés
- Ressources diverses

Charges



- Frais généraux
- Observatoire
- Communication
- Lobbying et partenariat
- Charges diverses (Impact Invest Lab / déménagement)

Les produits globaux de l'association (1 100k€) sont en baisse de 5% par rapport à ceux de l'an dernier (1 159 k€). Malgré une progression de 11% des cotisations, la baisse et la suppression inattendues des soutiens de partenaires régionaux (Ile-de-France et Pays de la Loire à hauteur de 120 K€) ont généré, au-delà des mesures prises pour réduire les dépenses, un déficit pour l'exercice de 45 k€ et l'impossibilité de réaliser certains investissements et actions.

Les cotisations représentent en 2016 57% des ressources de l'association contre 48% en 2015 et les partenariats 31% contre 46% en 2015. La violence du choc subi en 2016 se lit dans cette déformation brutale de la structure des ressources.

Finansol bénéficie également de ressources dites « gracieuses » qui permettent de soutenir l'action de l'association. Elles revêtent différentes formes :

- espaces publicitaires mis gratuitement à la disposition de l'association à l'occasion de la Semaine de la finance solidaire pour un montant de 487 k€,
- accompagnement juridique pro bono du cabinet d'avocats Latham & Watkins,
- soutien de bénévoles (les membres du Comité du label Finansol, et d'administrateurs - Patrick Savadoux, Vice-Président en charge des adhésions, Thibault Couturier, Vice-Président qui agit en faveur du développement des produits d'épargne solidaire -) évalué à plus de 59 jours/homme pour 2016 (8k€).

Les charges sont équivalentes en 2016 à celles de 2015.

Les dépenses affectées à la promotion de la finance solidaire, objet de Finansol, absorbent 85% des ressources globales :

- actions de communication (organisation de la Semaine de la finance solidaire, Grands Prix de la finance solidaire, outils de communication, etc.),
- production de statistiques et labellisation (études, conventions d'affaires, Comité du label Finansol, etc.),
- sensibilisation des acteurs publics à la finance solidaire (parlementaires, cabinets ministériels, réseaux de l'économie sociale et solidaire, etc.).

Les frais généraux sont stables et représentent 15% du total des charges.

- loyer et charges locatives (des frais de déménagement ont été supportés en 2016, avec comme contrepartie une baisse du loyer et des charges dès 2017),
- impôts et taxes diverses,
- fournitures et entretien des locaux, etc.



Crédit photo : Micallef

« L'année 2016 montre la fragilité du modèle économique de Finansol, dont l'impact est limité grâce à une gestion rigoureuse de l'association. Cela doit nous engager à une réflexion de fond, avec toutes les parties prenantes, pour retrouver un équilibre dynamique. »

Denis Dementhon, Trésorier

1. Fédérer et représenter les acteurs de la finance solidaire

L'association agit et fonctionne avec la particularité de réunir et représenter à la fois les collecteurs de l'épargne solidaire (établissements financiers) mais également ses bénéficiaires (entreprises et financeurs solidaires).

Informers, animer et accompagner les adhérents

L'association met en œuvre un certain nombre d'actions pour favoriser le dialogue et la réflexion entre ses membres. Pour cela, Finansol anime le réseau des acteurs de la finance solidaire et participe à la mise en relation entre ses membres.

Pour informer les adhérents, et plus largement le secteur de l'ESS, la newsletter de Finansol leur est adressée mensuellement. Cet outil permet de partager l'actualité de Finansol, celle de ses membres – en lien avec la finance solidaire – et celle de son écosystème.

En 2016, dix-neuf newsletters ont été envoyées, dont huit newsletters thématiques (baromètre de la finance solidaire, zoom sur la finance solidaire, Semaine de la finance solidaire et Grands Prix de la finance solidaire).

Par ailleurs, sous l'impulsion de Laurence Moret, vice-présidente de Finansol, l'organisation de petits déjeuners/débats entre ses adhérents a été initiée. Le premier petit-déjeuner débat a eu lieu le 29 janvier 2016, à Paris. Les 35 participants ont pu s'informer et débattre des nouveaux labels ISR et de ses possibles impacts sur le label Finansol avec Laure Delahousse, adjointe au délégué général de l'AFG et Elodie Landat, chargée de mission label Finansol. Le second petit déjeuner débat s'est tenu le 3 octobre. Il a rassemblé 30 participants pour échanger sur les contrats à impact social, avec Raphaëlle Sebag, directrice des opérations à l'Impact Invest Lab et Jean-Michel Lecuyer, directeur général du Comptoir de l'Innovation.

Dans les territoires, Finansol apporte son soutien aux regroupements d'acteurs locaux de la finance solidaire. Pour cela, Finansol s'appuie sur les temps forts et la campagne nationale de la Semaine de la finance solidaire. Mais l'association a également travaillé depuis deux ans sur une expérimentation visant à développer des indicateurs régionaux du financement solidaire.

Un partenariat informel avec Aquifisol, collectif aquitain des acteurs de la finance solidaire, a également été initié afin de mener des actions concrètes et efficaces sur le territoire aquitain, en termes de promotion de la finance solidaire notamment.

En mars 2016, lors du lancement de la transformation en banque, la Nef a réuni les financeurs solidaires pour échanger sur leurs pratiques et expertise. Ce groupe a souhaité poursuivre les échanges au sein de Finansol afin de se structurer et que l'association prenne le relais de son animation. Une première réunion du groupe des financeurs solidaires s'est donc tenue le 7 octobre. Étaient présents : Finansol, la Nef, Garrigue, SOLIFAP, Caisse Solidaire, 1001PACT, Comptoir de l'Innovation

Investissement, France Active, IéS, Réseau Cocagne et le Groupe Caisse des Dépôts. D'autres organismes se sont également montrés intéressés par cette initiative : Adie, Herrikoa, Femu Qui, Autonomie et Solidarité, CIGALES, Energie Partagée Investissement, S'FAIR, CLEFE, ESFIN-IDES, Terre de Liens, SPEAR et Phitrust Partenaires. A l'issue de la réunion, deux axes de travail sont particulièrement ressortis : les modèles économiques des financeurs solidaires et le financement de l'accompagnement, ainsi que la promotion des financeurs solidaires et de leur offre.

Finansol a été sollicitée par certaines associations bénéficiaires de l'épargne de partage afin d'évaluer la possibilité de créer un groupe de travail sur cette forme d'épargne solidaire. Finansol s'est attachée, dans un premier temps, à recueillir l'ensemble des attentes des associations bénéficiaires, pour voir de quelle manière elle pouvait accompagner ce projet. La première réunion s'est tenue le 6 décembre 2016. Les discussions ont principalement été orientées sur le Livret de Développement Durable et Solidaire.

Enfin, de l'accompagnement à la labellisation en passant par l'assistance juridique, l'association Finansol intervient de plus en plus à la demande de ses membres comme un centre de ressources et un soutien technique dans leurs différentes démarches. Finansol est notamment de plus en plus sollicitée pour apporter son analyse sur les dispositifs juridiques en lien avec la finance solidaire : IR et ISF-PME, procédure d'agrément ESUS, etc. L'Observatoire est également régulièrement sollicité pour apporter son soutien à des acteurs de la finance solidaire souhaitant développer une offre de placement solidaire.

Interventions extérieures et représentation

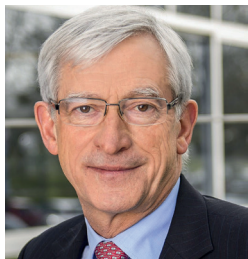
Finansol représente les acteurs de la finance solidaire au sein de plusieurs instances de concertation.

En 2016, l'association a participé à près de 25 réunions du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS), via les séances plénières et deux commissions de travail : « Stratégie de développement de l'ESS » (analyse prospective à moyen terme des perspectives d'activité et d'emploi du secteur de l'ESS ; groupes de travail sur la fiscalité, l'ESS et les marchés publics ; les outils de financement ; les financements publics de l'ESS ; ESS et territoires) et « Europe et International » (contribution au groupe d'experts de la commission sur l'entrepreneuriat social –GECES– et suivi des travaux du groupe pilote international de l'Économie sociale et solidaire ; mise en place d'un groupe de travail sur les aides d'État ; veille et contributions sur les consultations publiques de la Commission Européenne).

Finansol, membre et administrateur d'ESS France, a également été associée à environ 20 réunions d'ESS

France, participé aux instances et groupe de travail de la chambre française de l'ESS. Sous l'égide de Frédéric Tiberghien, la commission « Financement et fiscalité des entreprises de l'ESS » a travaillé à un état des lieux de l'accès au financement des entreprises de l'ESS. Le rapport sera publié en mars 2017. Présidée par Philippe

da Costa, conseiller du président et directeur général adjoint du Groupe MACIF, la commission « Stratégie de développement de l'ESS » a travaillé sur un rapport de préconisations visant à favoriser le changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire. Le rapport sera également publié en mars 2017.



« Finansol est membre actif d'ESS France depuis le 3 avril 2015. Il était important qu'elle y soit représentée afin de porter la voix de la communauté de la finance solidaire. Frédéric Tiberghien, Président de Finansol, siège assidument à notre conseil d'administration et nous fait bénéficier de la pertinence et de l'acuité de ses analyses. Il a présidé pendant 18 mois une commission sur le financement des entreprises de l'ESS et a accepté d'en rédiger le rapport. Un document remarquable comprenant un état des lieux lucide et 97 propositions pour avancer. Un document, publié le 16 mars 2017 et qui fera date. »

Roger Belot, Président d'ESS France

L'Impact Invest Lab a été lancé le 10 juin 2016. Cette initiative de place réunit la Caisse des Dépôts, le Centre Français des Fonds et des Fondations, le Comptoir de l'Innovation, le Crédit Coopératif, le Mouvement des Entrepreneurs Sociaux (Mouvés) et Finansol. Il est également soutenu par l'AFD, Aviva, BNP Paribas, la Caisse d'Epargne, la fondation des Apprentis d'Auteuil, France Active, KPMG, Suez Environnement et Triodos Finance. Le Lab a pour mission d'accélérer le développement en France d'innovations financières à impact social et de contribuer à accroître les investissements dans ce domaine. Son premier chantier est celui de l'expérimentation des premiers contrats à impact social. Il participe également à renforcer la coopération entre les investisseurs à impact social et les entreprises sociales et solidaires. Accompagnée par son partenaire, le cabinet d'avocats Latham & Watkins, Finansol a élaboré les statuts de l'Impact Invest Lab et héberge cette nouvelle association. Enfin, Sophie des Mazery, directrice de Finansol, a été désignée secrétaire générale de l'entité.

Porté par le Labo de l'ESS, Finansol a participé au groupe « Banques et territoires ». Cette initiative est née du constat des difficultés d'accès aux banques pour les créateurs de TPE et porteurs de projets ESS sur le territoire national,

et des TPE situées sur des territoires en difficulté. Or, l'amélioration de l'accès de ces entreprises aux crédits et services bancaires sur les territoires est un vecteur important tant de développement économique que de cohésion sociale. C'est pourquoi « une action recherche » a été élaborée dont le rapport devrait être publié en mars 2017.

Enfin, à l'occasion du Forum mondial Convergences, Finansol a organisé une conférence sur les circuits courts de la finance solidaire, pour valoriser la contribution de cette dernière au développement durable des territoires. Quelles solutions existe-t-il pour financer un projet localement ? Quelle valeur ajoutée pour les entreprises solidaires/associations ? Quels impacts sur les territoires ? Comment le numérique renouvelle-t-il la mobilisation de l'épargne locale ? Pour répondre à ces questions, aux côtés de l'association, sont intervenus Herrikoa, 1001PACT, tous deux membres de l'association, Gecco et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la région Hauts-de-France. La manifestation a permis de réunir une centaine de participants, principalement un public de professionnels.



2. Observer et développer le secteur

L'Observatoire de Finansol a poursuivi sa mission de collecte, de consolidation et d'analyse des données sectorielles de la finance solidaire. En 2016, il a renouvelé le mode de collecte de données mis en place l'année précédente, en collectant simultanément les informations utilisées pour le contrôle annuel des placements labellisés et la consolidation des statistiques annuelles.

a. Statistiques

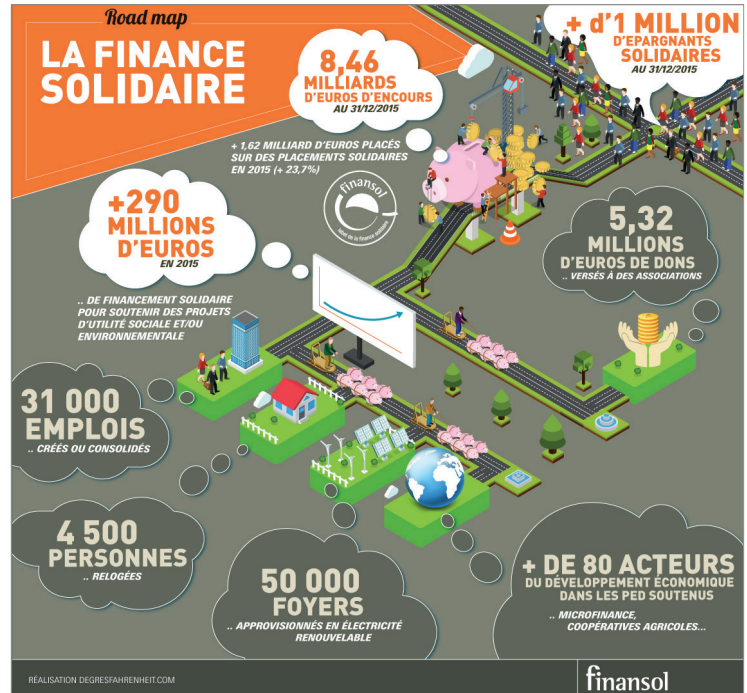


Dans le cadre de la publication du baromètre de la finance solidaire en partenariat avec le journal La Croix, paru le 16 mai et valorisant la thématique des circuits courts (tant celui du financement que de la consommation), l'Observatoire a établi ses statistiques annuelles.

En plus du journal diffusé à plus de 100 000 exemplaires, le baromètre a été édité à 50 000 exemplaires, sous le format tiré-à part, et diffusé à l'ensemble des membres de l'association.

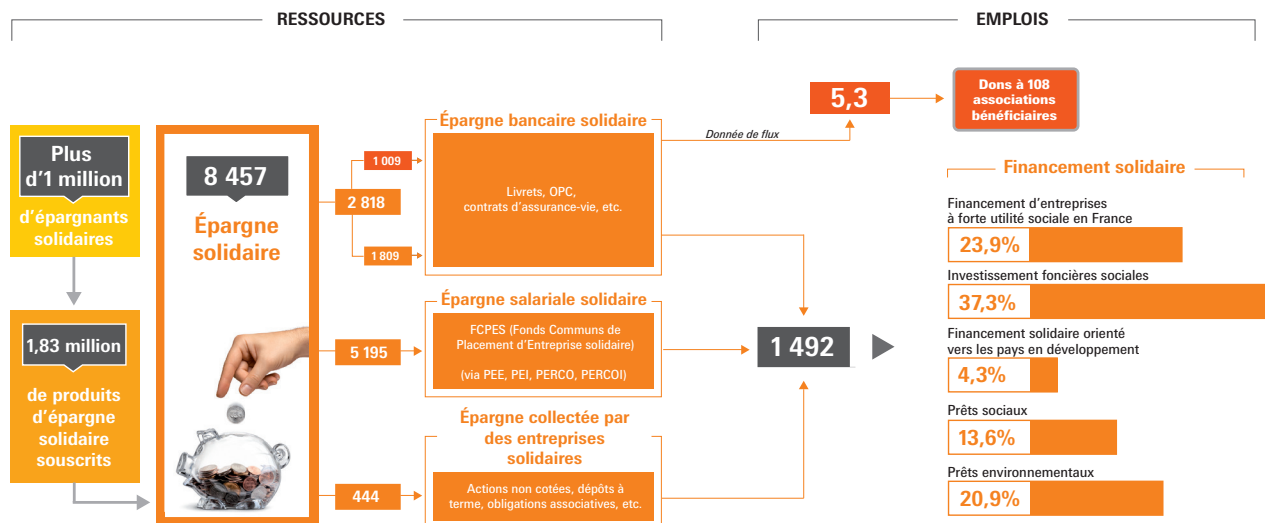


Quant au zoom sur la finance solidaire, document à destination de la cible professionnelle, édité à 3 000 exemplaires, il a été publié en juillet 2016. Il présente des données tant sur l'épargne que le financement solidaires (encours et flux annuel) afin de permettre une analyse approfondie du secteur.



LES RELATIONS DE LA FINANCE SOLIDAIRE

> (en millions d'euros, au 31/12/2015)



b. Les études thématiques

Les fonds 90-10



Réalisée en 2015, l'étude sur les fonds 90-10 a été présentée aux adhérents de l'association lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, le 14 avril 2016. Celle-ci a permis de nourrir un débat autour des caractéristiques de ces fonds solidaires : fonctionnement, niveaux de solidarité et financement des entreprises solidaires.

Cette étude se compose de deux parties : une première partie dresse un panorama des fonds 90-10, au 31/12/2015. Elle comprend un rappel historique des textes qui ont institué ces fonds et qui les ont fait évoluer, des indicateurs globaux, des indicateurs spécifiques à la « poche » solidaire ainsi qu'aux actifs non solidaires et des indicateurs propres à l'épargne salariale solidaire et à l'épargne bancaire solidaire. La seconde partie répond à l'interrogation « quelles évolutions ont connu ces fonds, en 5 ans, depuis la mise en place de la LME du 4/8/2008 ? ».

Au second semestre 2016, une actualisation de l'étude au 31/12/2015 a été réalisée puis diffusée aux adhérents de Finansol. Enfin, une version synthétique, disponible sur le site Internet de l'association, a été diffusée aux réseaux financiers.

BNP Paribas a également travaillé bénévolement à la traduction de cette synthèse en anglais. Ce document devrait être diffusé en 2017.

Les outils de financement solidaire répondent-ils aux besoins des entreprises solidaires ?

L'étude a pour but de dresser un panorama des caractéristiques des différentes offres de financement permises par l'épargne solidaire et de les confronter aux besoins des associations et entreprises solidaires françaises afin de déterminer s'il existe une adéquation entre les outils de financement utilisés et les besoins auxquels ils ont vocation à répondre.

Cette étude est uniquement consacrée au financement d'entreprises solidaires en France, excluant ainsi la part du financement solidaire orientée vers l'international. En effet, ces financements bénéficiant à des institutions de microfinance ou des entreprises solidaires situés dans les pays en développement relèvent de logiques différentes (en termes d'analyse du risque, de fixation des taux, de structuration des projets bénéficiaires, etc.) et constituent un sujet à part entière.

Pour mener à bien cette étude, 40 entretiens (et retranscriptions) ont été réalisés :

- La première vague d'entretiens (28) a été effectuée auprès des entreprises solidaires afin de mieux préciser leurs besoins.

- Puis, 7 entretiens ont été effectués auprès de financeurs solidaires.
- Enfin, 5 entretiens ont eu lieu avec des sociétés de gestion ayant une forte activité de financement solidaire.

La réalisation de l'étude s'est faite principalement sur l'exercice 2016. La rédaction du rapport se prolonge sur le premier trimestre 2017 pour une publication prévue le 21 avril 2017, lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'association.

Le financement solidaire en Bretagne

Dans le cadre du partenariat noué entre Finansol et la Région Bretagne, l'association a consolidé en 2016 les principaux indicateurs du financement solidaire sur ce territoire. Outre le périmètre retenu, le document précise la place de la Bretagne dans le financement solidaire au niveau national et délivre des données sur les projets soutenus, que ce soit sur leur répartition départementale ou leur utilité sociale.

Principales données du financement solidaire en Bretagne en 2015 :

- 86 projets soutenus par la finance solidaire
- 9,76 millions d'euros de financement solidaire
- 30% du financement orienté vers des activités environnementales
- 42% des projets financés ont trois ans ou moins

c. Le conseil

Le Bureau de Finansol a validé l'expérimentation d'une activité de conseil s'appuyant sur l'expertise de l'Observatoire. Dans ce cadre, en 2015, Finansol avait participé, à la demande d'Oikocredit, à une réflexion en vue de la création d'outil de collecte d'épargne solidaire de droit français. En 2016, Finansol a effectué un diagnostic pour La Banque Postale de sa gamme de placements solidaires et des perspectives de développement du marché de l'épargne solidaire.

d. Les conventions d'affaires



Le 12 janvier 2016, Finansol a organisé la 9^{ème} édition de son événement réunissant investisseurs, financeurs et entreprises solidaires, à Paris. Cet événement a pour objectif de faciliter la mise en relation entre, d'une part, des associations et entreprises solidaires souhaitant lever des ressources issues des placements solidaires

et, d'autre part, des investisseurs souhaitant diversifier leurs portefeuilles d'investissements solidaires. Chaque participant prend part à une série de rendez-vous bilatéraux privilégiés avec des partenaires potentiels.

Afin de renouveler le vivier des associations et entreprises solidaires présentes à l'événement, différents réseaux comme le Mouves, la Fédération des Entreprises d'Insertion ou la CG SCOP sont sollicités pour

identifier au sein de leurs membres ceux qui pourraient bénéficier d'un financement solidaire. Finansol invite également ses nouveaux adhérents issus du 1^{er} collège (financeurs et entreprises solidaires) ainsi que certains participants aux Grands Prix de la finance solidaire.

17 entreprises solidaires et 11 investisseurs ont participé à l'édition 2016 et 54 rendez-vous ont été organisés.

3. Promouvoir une finance d'intérêt général

a. Sensibiliser le grand public

La Semaine de la finance solidaire

La Semaine de la finance solidaire, qui constitue l'un des temps forts de communication de Finansol, est l'occasion pour l'association de communiquer notamment auprès des médias. Si l'encours de l'épargne solidaire connaît une bonne progression chaque année, la finance solidaire souffre encore d'un déficit de notoriété que l'opération tente de combler grâce à une campagne de communication nationale (outils, plan média, relations presse), renforcée par une campagne événementielle territoriale mise en place par les acteurs de la finance solidaire partout en France.

La campagne, dont la 9^{ème} édition s'est tenue du 3 au 10 novembre 2016, s'appuie sur un concept de communication s'attachant à démontrer l'utilité concrète de la finance solidaire.

Renforcé par le slogan « Donnez un visage à votre épargne », le visuel illustre le lien entre une épargnante solidaire, Florence, et un entrepreneur financé grâce à l'épargne solidaire, Erwan, fondateur et directeur de Simplon.co (une école qui favorise l'insertion par le numérique), en présentant un visage en diptyque qui se complète l'un par l'autre, pour ne former plus qu'un. Le visuel renforce le lien particulier qui unit l'épargnante et le porteur de projet.

Les membres et partenaires ont relayé, de façon plus importante que les années précédentes, les éléments de campagne donnant un écho encore plus fort à celle-ci, au travers de leurs outils de communication interne et externe.

Le plan média consolidé pour cette édition a permis de toucher un grand nombre de personnes via une concentration des messages sur la TV (BFM TV, TF1, France 3 Région, Ushuaïa TV et Histoire), le digital (bfmvtv.com, liberation.fr et les sites de la presse quotidienne régionale), via l'affichage (151 faces de 2m² ont été affichées dans 22 gares de Paris et Ile-de-France) et une présence en cinéma (spot diffusé au total 556 fois dans 136 salles en France).

La Semaine de la finance solidaire est un pilier incontournable de communication pour Finansol car, sur cette période, sont générées en moyenne 30% des retombées presse annuelles. L'édition 2016 comptabilise 199 retombées, toutes catégories de médias confondues (France Info, LCI, RTL 2 Belfort Montbéliard, Femme Actuelle), dont 54% relevant de la presse régionale.

L'édition 2016 dénombre 144 événements (contre 113 en 2015) : conférence, table-ronde, ciné-débat, spectacle, atelier participatif, remise de prix, visite d'entreprises de l'ESS en bus... Grâce à cette diversité de format, les acteurs de la finance solidaire ont sensibilisé un public diversifié.



Ciné-débat autour du film-documentaire « Qu'est-ce qu'on attend ? », à Bron (Auvergne-Rhône-Alpes)

Cette 9^{ème} édition marque un fort engagement des acteurs de la finance solidaire, aussi bien au niveau des entreprises solidaires et associations, des établissements financiers que des collectifs en régions et des collectivités territoriales.

Focus Grands Prix de la finance solidaire



Pour la 7^{ème} année consécutive, Finansol a organisé les Grands Prix de la finance solidaire, avec le quotidien Le Monde. Soutenue par France Active, la Fondation du Crédit Coopératif, la Carac et la MAIF, cette édition a été marquée par la participation du dessinateur Martin Vidberg qui a créé des planches pour présenter les candidats au prix Coup de cœur du public et des illustrations en direct, lors de la cérémonie de remise de prix du 7 novembre.

Les chiffres-clés :

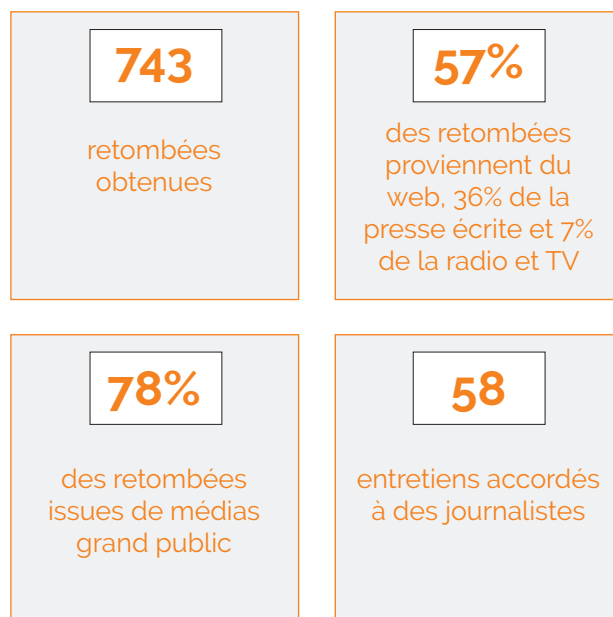
- 120 candidatures
- 5 lauréats : Jean Bouteille, Atelier Paysan, Lutherie Urbaine, Solidarité Environnement Insertion, Nafa Naana
- 6 032 votants au Prix Coup de cœur du public
- 120 participants à la cérémonie
- 49 retombées presse
- 200 000 exemplaires du supplément diffusés
- Le #GPFS16 s'est retrouvé dans les tendances Twitter Paris, le soir du 7 novembre

Finansol et la finance solidaire dans la presse

L'association Finansol prend la parole tout au long de l'année auprès des journalistes, afin de réaliser un travail de pédagogie autour de la finance solidaire mais également en réaction à l'actualité ou encore pour porter des propositions pour une finance plus solidaire. Douze documents de presse (communiqués, alertes, tribunes) ont été publiés en 2016 pour valoriser des communications propriétaires (Baromètre de la finance solidaire, Semaine de la finance solidaire, etc.) ou rebondir sur l'actualité (création du Livret de Développement Durable et Solidaire). L'ensemble des prises de parole a généré 743 retombées dont 78% d'entre elles issues de media grand public. Avec une moyenne de 62 retombées par mois et 58 entretiens accordés dans l'année, ces chiffres confirment que la finance solidaire est un sujet qui intéresse le public

et que Finansol est un acteur bien identifié par les journalistes.

Femme Actuelle, Le Figaro, Paris Match, RMC, We Demain, challenges.fr et courrierinternational.com sont parmi les titres qui ont parlé de finance solidaire en 2016.



* Chiffres issus des retombées obtenues via l'Argus de la presse

b. Des outils au service d'une communication grand public

finansol.org, un site pédagogique

Outil essentiel de sensibilisation et de promotion de la finance solidaire, le site internet de Finansol poursuit l'objectif de guider les épargnants pas à pas dans leur recherche d'information, en leur présentant ce que permet la finance solidaire et comment souscrire un placement solidaire.

Des ajustements ont été opérés en 2016 afin d'améliorer l'expérience utilisateur. Création de boutons, ajout de liens internes, accélération du chargement du site... finansol.org propose une navigation qui se veut de plus en plus fluide afin de faciliter l'accès aux renseignements sur la finance solidaire et sur les dernières actualités du secteur.

Avec un nombre de 87 700 visites, le site de Finansol a enregistré une baisse de 13% du nombre de ses visiteurs (101 187 en 2015) mais une durée de visite plus importante, passant de 2 minutes 7 secondes à 2 minutes 17 secondes. Le temps moyen passé sur une page est passé, lui, de 1 minute 28 en 2015 à 1 minute 55.

Le pourcentage de nouveaux visiteurs est au-dessus de la moyenne (77,50%). Après la page d'accueil, les pages les plus consultées sont les pages concernant les produits labellisés (32 935 pages vues), les pages de l'espace dédié à la Semaine de la finance solidaire (32 892 pages vues), les actualités et les pages pédagogiques (6 373 pages vues pour De quoi parle-t-on ?).

La Semaine de la finance solidaire a permis d'attirer à elle seule 29% du trafic annuel (23 710 visites).

87 700 visites*

7 300 visites mensuelles

191 781 pages vues*

2'17"

Temps moyen passé sur le site de Finansol*

* chiffres collectés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016 via Web2ROI et Google Analytics

12 000 membres parmi ses communautés digitales

Les comptes Facebook et Twitter de Finansol permettent de toucher une cible toujours plus large, de novices ou initiés, tout au long de l'année. Partage d'actualités du secteur, de vidéos explicatives, d'articles pédagogiques ou insolites, d'informations sur les temps forts de l'année ou encore de retombées presse, les moyens de communication sont divers et variés pour que l'engagement soit toujours plus important.

Le compte Facebook de Finansol relaie les tendances sociétales en lien avec la finance solidaire alors que Twitter, support de l'immédiat, est agrémenté d'actualités liées au secteur.

facebook

+ 1 167 fans

4 374 fans,
1 006 posts,
20 023 réactions.

twitter

+ 1 446 abonnés

7 698 followers,
1 843 tweets,
2 518 retweets.

Ce sont ainsi 1 446 followers de plus sur Twitter en 2016 et 1 167 fans de plus sur Facebook, soit un gain d'environ 100 abonnés par mois par réseau social et une augmentation du volume des communautés respectivement de 23% et 37%. Le nombre d'abonnés augmente, de manière proportionnelle au nombre de posts publiés. Le compte Facebook de l'association enregistre plus de 20 000 interactions avec un taux d'engagement de 3% (contre une moyenne de 0,7%). Sur Twitter, Finansol a été mentionné 4 000 fois avec un taux d'engagement de 1% (pour une moyenne entre 0 et 1%).

La mise à disposition, aux membres et partenaires de Finansol, d'un kit de publications tant pour Twitter que pour Facebook, est aussi un facteur de réussite pour valoriser les sujets portés par Finansol (baromètre de la finance solidaire, Semaine de la finance solidaire, Convergences). Il s'agit d'une manière efficace, en effet, de les rendre plus visibles sur les différents fils d'actualités.

c. Sensibiliser les décideurs publics

Pour convaincre, Finansol mène un certain nombre d'actions de relations institutionnelles et de plaidoyer auprès des décideurs publics et de différents réseaux financiers et ESS. L'objectif est à la fois d'inciter les acteurs à mettre en place une offre d'épargne solidaire mais également de créer l'écosystème et les conditions juridiques favorables au développement du secteur.

Création du Livret de développement durable et solidaire

Demandé de longue date par Finansol, la création du Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) - par l'article 80 de la loi du 8 novembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi dite Sapin II) - représente une victoire pour les acteurs de la finance solidaire. Finansol a participé à toutes les étapes de sa création : des premières discussions à l'été 2015 sur la mission de préfiguration menée par Bercy à la rédaction des décrets en décembre 2016.

Le LDD va être transformé en LDDS en deux étapes : produit de partage puis produit d'investissement.

L'épargnant pourra, dans un premier temps, affecter un don à une personne morale relevant de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS à un organisme de financement ou à un financeur solidaire (établissement de crédit visé au III de l'article L. 3332-17-1 du code du travail). Dans un second temps, les établissements bancaires devront employer une partie de l'encours non centralisé des LDDS (35 % de la collecte) au financement « des personnes morales relevant de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS ».

Les titres participatifs sont désormais proposés sur les plateformes de crowdfunding

Depuis la publication, le 28 octobre 2016, d'un nouveau décret relatif aux titres et aux prêts proposés dans le cadre du financement participatif, les plateformes de CrowdEquity peuvent proposer des titres participatifs à la souscription. Jusqu'à présent, seule l'offre d'actions ordinaires, d'obligations à taux fixe et des mini-bons était autorisée ; ce qui excluait de fait les entreprises de l'économie sociale et solidaire - telles que les coopératives - qui se financent notamment via les parts sociales ou les titres participatifs.

Finansol s'est attachée à soutenir cette évolution, qui est principalement défendue par les acteurs du crowdfunding. Mais il faudra aller plus loin, comme le souligne le Livre blanc de Finansol évoqué ci-après.

L'instruction sur la mise en œuvre de l'agrément ESUS est publiée

Plus de 2 ans après la promulgation de la loi ESS, les ministères de l'Économie et des Finances et du Travail, ont publié le 20 septembre 2016 dernier, une instruction « en vue de la mise en œuvre de l'agrément ESUS » par les DIRECCTE. Ce mode d'emploi est à l'usage des instructeurs de l'agrément, mais il apporte aux acteurs de l'ESS un éclairage intéressant sur la manière dont seront évalués les différents critères d'obtention. Le CNCRESS a réalisé une note de synthèse juridique et réglementaire à laquelle Finansol a collaboré aux côtés du Mouves et de la Fédération des entreprises d'insertion.

Un décret d'application pour les contrats d'assurance-vie génération

Afin de mieux flécher l'épargne des Français vers le financement de l'économie réelle, la loi de finances rectificative pour 2013 avait créé un contrat d'assurance vie, dit « vie-génération », permettant d'orienter une partie des investissements vers le financement des entreprises solidaires. Le Gouvernement a publié en juin 2016, presque 2 ans après la sortie des deux premiers décrets nécessaires à l'application de la loi et le début de commercialisation des premiers contrats, le décret définissant la liste des actifs considérés comme relevant de l'ESS et susceptibles de figurer dans les contrats d'assurance-vie génération. Celui-ci cible spécifiquement les entreprises solidaires d'utilité sociale.

Si ce contrat ne constitue pas réellement une « assurance-vie solidaire » au sens de Finansol, et si, à ce jour, son succès est limité, il a néanmoins le mérite juridique d'introduire dans le code des assurances le fléchage de dépôts vers des actifs solidaires.

La Caisse des Dépôts lance NovESS, le Fonds ESS



La sortie du fonds NOVESS est l'aboutissement d'une longue démarche initiée en 2013 par Finansol visant à promouvoir l'investissement solidaire auprès des investisseurs institutionnels tels que les assureurs et les caisses de retraite. BNP Paribas, BNP Paribas Cardif, CNP Assurances, Crédit Coopératif, l'Ircantec et la Mutuelle Nationale Territoriale en sont les premiers investisseurs aux côtés de la Caisse des Dépôts.

Ce fonds ESS intervient à 90 % en fonds propres et quasi fonds propres sur tout le périmètre des entreprises de l'ESS (associations, coopératives, mutuelles, fondations et sociétés commerciales avec une couverture sectorielle prédominante sur le social, le médico-social, la transition énergétique). Il cible prioritairement les associations et entreprises sociales porteuses de projets de grande envergure (investissements compris entre 1 M€ et 5 M€). Il est géré par Mandarine Gestion et conseillé par le Comptoir de l'Innovation (CDI) – Mandarine Gestion en sa qualité de conseiller en investissement financier (CIF) qui s'appuie sur l'expertise

du CDI –, tous deux membres de Finansol. Par ailleurs, son comité d'experts est présidé par Frédéric Tiberghien, Président de Finansol.

Nouvelle stratégie du MAE pour la promotion de l'économie sociale et inclusive à l'international

Le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international a souhaité promouvoir les nouveaux modèles de l'économie sociale et inclusive à l'international. Cette orientation est développée dans le cadre d'une stratégie « innover ensemble », fruit d'un travail collaboratif ayant associé les services de la Direction générale du Trésor, le groupe AFD et les acteurs de l'économie sociale et de l'économie inclusive. Participant à cette démarche, Finansol s'est fortement attachée à faire valoir la nécessité de promouvoir la finance solidaire tant au niveau national auprès des acteurs de la solidarité internationale qu'international en valorisant les mécanismes de la *social finance* à la française.

Amélioration du dispositif d'actionnariat solidaire

La loi de finances rectificative pour 2016, adoptée le 29 décembre 2016, est venue compléter la dérogation obtenue par Finansol l'an dernier concernant le bénéfice des niches fiscales IR et ISF PME pour les ESUS immobilières et financières (réduction d'impôt 885-0 V bis B du CGI) ; le RGEC (texte européen adopté en 2014) restreignait en effet le bénéfice de ces niches fiscales aux entreprises de moins de 7 ans.

Demandées par Finansol, trois modifications relatives à l'actionnariat solidaire ont été approuvées par le législateur en 2016 :

- la réintroduction des activités immobilières agricoles citoyennes et solidaires dans le champ des entreprises éligibles ;
- l'adaptation du critère de « territorialité » de l'activité : le dépassement du plafond de 15 millions d'euros ouvrant droit à la réduction d'impôt était conditionnée à l'exécution « sur l'ensemble du territoire » de l'activité immobilière. Cette condition, lue de manière restrictive par l'administration fiscale, n'était pas adaptée à la réalité des agréments maîtrise d'ouvrage (application des articles L. 365-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation) qui sont généralement délivrés de manière régionale. Cette inadaptation conduisait à l'exclusion de la majorité des foncières du logement très social. La nouvelle rédaction proposée permet d'éviter une lecture restrictive de cette condition ;
- la suppression de la référence à l'agrément préfectoral d'intérêt collectif, agrément disparu en 2012.

Par ailleurs, la loi de finances rectificative pour 2016 a également uniformisé les durées de détention des titres entre l'IR PME (199 terdecies-0 A du CGI) et l'ISF PME (885-0 V Bis du CGI).

Un livre blanc pour développer la finance solidaire

A l'approche des échéances électorales de 2017, l'association a souhaité faire entendre sa voix de manière plus affirmée encore auprès des décideurs publics, par la publication d'un Livre blanc.

Pour Finansol cette démarche poursuit plusieurs objectifs :

- Mettre en avant des propositions qui permettraient d'atteindre son ambition, à savoir que l'épargne solidaire représente d'ici une dizaine d'années 1 % du patrimoine financier des Français ;
- Donner une visibilité politique au message de Finansol et notamment faire connaître la finance solidaire aux décideurs publics et positionner l'association comme expert, interlocuteur naturel des pouvoirs publics sur le sujet de la finance solidaire ;
- Définir une ligne directrice et des objectifs pour Finansol à l'occasion de la prochaine mandature présidentielle.

Finansol a dégagé ses propositions par une méthode de travail « bottom-up » participative avec ses membres. 7 groupes de travail thématiques se sont ainsi réunis en mai et juin 2016.

L'association a également consulté quelques experts extérieurs ou têtes de réseaux et mobilisé des co-porteurs (Financement Participatif France, le Centre Français des Fonds et Fondations, le Mouves et le RAIR) pour certaines de ses propositions, afin de renforcer leur légitimité et leur force aux yeux des décideurs publics

Le document formule ainsi 10 propositions pour développer la finance solidaire qui ont été rendues publiques le 22 février 2017.



« L'économie sociale et solidaire prend de mieux en mieux sa place au cœur de l'économie française : elle apporte des réponses innovantes, de plus en plus remarquées, aux défis sociaux et environnementaux, elle essaime ses pratiques inspirantes, elle élargit sa visibilité en mettant en avant

ses valeurs et les spécificités de son mode d'entreprendre. Aux côtés des financements publics et privés, l'essor de la finance solidaire est un levier précieux pour financer son développement. C'est pourquoi le gouvernement a eu à cœur de renforcer l'épargne solidaire, et notamment l'épargne salariale solidaire, dispositif original que de nombreux pays européens nous envient. De plus, les souscripteurs du Livret de Développement Durable et Solidaire pourront prochainement orienter une partie de leur épargne pour le financement des entreprises de l'ESS. Dans une conjoncture de taux d'intérêt faible, les entreprises de l'ESS ont de quoi séduire le monde financier à la recherche d'investissements à impact social et environnemental grâce à un couple rendement/risque particulièrement attractif et à un modèle économique résilient.

La finance solidaire a de très beaux jours devant elle pour soutenir le développement d'une économie durable, inclusive, innovante et riche en emplois locaux ! »

Odile Kirchner, Députée interministérielle à l'Economie sociale et solidaire



« Nos concitoyens ont un intérêt croissant pour cette épargne citoyenne qui permet de faire fructifier son argent tout en participant à des actions sociales comme la lutte contre la pauvreté ou le mal-logement, et environnementales telles que le développement des énergies renouvelables...

Les avancées obtenues depuis 2012 – notamment le Livret de Développement Durable et Solidaire et le maintien des réductions d'impôts liées à l'actionnariat solidaire – vont dans le bon sens. Mais si j'en crois Finansol, l'épargne solidaire ne représente encore que 0,19% du patrimoine financier des Français.

Nous pouvons donc aller encore plus loin pour développer la finance solidaire. C'est un sujet d'avenir sur lequel je ne manquerai pas de me pencher activement dans les mois à venir. »

François Marc, Sénateur du Finistère et Secrétaire de la commission des finances

2016, QUELQUES DATES CLES

Janvier	9 ^{ème} édition des conventions d'affaires Petit-déjeuner membres au sujet du label ISR Annonce du LDDS par le Président de la République lors de la célébration du bi-centenaire de la Caisse des Dépôts
Avril	Assemblée Générale Publication de l'étude sur les fonds 90-10
Mai	Publication de la 14 ^{ème} édition du baromètre de la finance solidaire dédiée aux circuits courts
Juin	Lancement du fonds NovESS par la Caisse des Dépôts
Juillet	Parution de l'édition 2016 du zoom sur la finance solidaire
Septembre	Conférence des acteurs de la finance solidaire, dans le cadre de Convergences
Octobre	Publication d'indicateurs relatifs au financement solidaire en Bretagne Petit-déjeuner des membres sur les contrats à impact social
Novembre	9 ^{ème} édition nationale de la Semaine de la finance solidaire 7 ^{ème} édition des Grands Prix de la finance solidaire Transformation du Livret de Développement Durable (LDD) en Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)

LE LABEL FINANSOL



En 1997, l'association Finansol a créé le label Finansol pour permettre au grand public de distinguer les placements d'épargne solidaire des autres produits d'épargne. Il est donc attribué à des placements

solidaires et non pas à des organismes (association, entreprise ou établissement financier).

Reposant sur des critères de solidarité, de transparence et d'information, il assure aux épargnants que leur épargne contribue réellement au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et/ou environnementale comme la lutte contre les exclusions (dont l'accès à l'emploi et au logement), le soutien aux éco-activités (énergies renouvelables, filières biologiques et circuits courts, etc.) ou encore à l'entrepreneuriat dans les pays en développement.

Un comité indépendant étudie les candidatures, accorde la labellisation et assure le contrôle annuel des produits labellisés. Ses membres, au nombre de 13, sont issus des secteurs associatif, financier, syndical, universitaire et du monde des médias :

- **Jean-Pierre Lefranc**, Président du Comité du label Finansol, directeur financier à la Fondation de France
- **Isabelle Guénard-Malaussène**, Vice-Présidente du Comité du label Finansol, experte financière
- **Patrick Blamoutier**, délégué syndical et trésorier du Cosog
- **Dominique Blanc**, responsable de la Recherche ISR à Novethic
- **Patrick Boulte**, membre fondateur de Solidarités Nouvelles Face au Chômage
- **Pierre-Yves Chanu**, co-fondateur du CIES, économiste à la CGT et Président de la plateforme RSE
- **Guy Courtois**, expert en finance solidaire
- **Jean Frébourg**, expert en finance solidaire
- **Eric Larpin**, journaliste spécialiste de la finance solidaire
- **Elena Lasida**, docteur en Sciences Sociales et Economiques à l'Institut Catholique de Paris
- **Alexandre Lengereau**, expert financier
- **Paul Loridant**, médiateur de la Fédération Bancaire Française
- **Jérôme Stern**, journaliste



Jean-Pierre Lefranc et Isabelle Guénard-Malaussène assurent la co-présidence du Comité du label Finansol depuis le 1^{er} janvier 2016, succédant ainsi à Guy Courtois.

Nous nous engageons à ce qu'au travers du Comité de labellisation, la « marque » Finansol continue de permettre au grand public de distinguer les placements solidaires des autres placements, en cela qu'ils contribuent réellement et de façon transparente au financement d'activités génératrices d'utilité sociale, sociétale ou environnementale.

Pour cela, nous comprenons que notre mission est :

- *de garantir, grâce à l'indépendance et l'expertise des membres du Comité, une analyse qualitative des placements, dans un contexte de profonde mutation du secteur et des labels ;*
- *d'accompagner le développement de ces outils financiers pour que chaque épargnant puisse avoir un impact social, sociétal et/ou environnemental concret ;*
- *et enfin d'encourager la promotion de produits financiers innovants tout en respectant l'exigence de transparence et d'éthique de la finance solidaire, dans un esprit d'ouverture et d'écoute.*

En se réunissant à 6 reprises en 2016, le Comité a attribué le label à 7 nouveaux produits d'épargne solidaire (contre 17 en 2015) : 3 produits bancaires, 3 produits d'épargne distribués via des entreprises solidaires et un FCPE proposé dans le cadre de l'épargne salariale. Fin 2016, on compte **146 produits d'épargne solidaire labellisés Finansol** (contre 144 en 2015).

Les labellisations confirment la notoriété grandissante du label Finansol auprès de nouveaux acteurs du secteur (Familles Solidaires et Caritas Habitat) et sa reconnaissance par les membres de l'association qui l'ont sollicité pour de nouveaux placements (la Nef, Mirova et AG2R LA MONDIALE). Une trentaine de sollicitations d'organismes qui ont marqué un intérêt pour Finansol et son label ont été enregistrées en 2016. Cela témoigne du dynamisme et de la vitalité du secteur. Dans ce contexte, le Comité du label Finansol a engagé une réflexion sur la démarche de sélection et d'analyse des produits d'épargne solidaire. Ce travail a pour objectif de questionner le périmètre du label et ses caractéristiques, compte tenu de l'émergence de nouveaux acteurs, produits d'épargne ou mécanismes financiers solidaires.

Enfin, le Comité reste attentif au cadre et à l'environnement du secteur. Il s'est ainsi penché sur la compatibilité des FCPES respectant le nouvel article 151 de la loi Macron, dans le cadre des PERCO, avec les critères du label Finansol.

LISTE DES PRODUITS LABELLISÉS FINANSOL AU 31 DÉCEMBRE 2016

Epargne bancaire solidaire	
Etablissements	Produits
Amundi	FCP Finance et Solidarité
Banque Française Mutualiste	FCP Avenir Partage ISR
Banques Populaires	Livret CODEVair (Fédérations : Alpes, Alsace Lorraine Champagne, Aquitaine Centre Atlantique, Atlantique, Loire et Lyonnais, Occitane et Ouest) et FCP Fructi Emploi France
BNP Paribas	Livret CODEVair (Fédérations : Alpes, Alsace Lorraine Champagne, Aquitaine Centre Atlantique, Atlantique, Loire et Lyonnais, Occitane, Ouest et Sud)
BNP Paribas	FCP BNP Paribas Obli Responsable et FCP BNP Paribas Social Business France
Caisse d'Épargne	FCP Insertion Emplois Dynamique, FCP Insertion Emplois Equilibre, FCP Insertion Emplois Modéré et FCP Ecareuil Bénéfices Emploi
Carac	Assurance-vie Entraid'Épargne Carac
CIC	Livret d'Épargne pour les Autres
Crédit Agricole	Contrat solidaire (assurance-vie), FCP Solidarité, Solidarité - CA contre la faim, Solidarité - CA Habitat et Humanisme, Solidarité - Initiatis Santé, FCP CPR Patrimoine Solidaire et FCP Amundi Protect Solidaire
Crédit Coopératif	Livret Coopération pour ma région, Livret Agrir Fondations, Livret Oikocredit, SICAV Choix Solidaire, FCP Conscience Solidaire, FCP Ecofi Agrir Développement Durable, Livret Agrir, Livret Jeune Agrir, Livret Codesol, Livret A comme Agrir, Livret Solidaire Associations, Compte à terme Agrir, FCP Epargne Solidaire, FCP Agrir avec la Fondation Abbé Pierre, Crédit Coopératif Agrir UNICEF, Faim et Développement Agrir CCFD et FCP Faim et Développement (Equilibre, Solidarité, Trésorerie)
Crédit Municipal de Nîmes	Livret d'Épargne Griffon Solidaire et Compte à terme Griffon Solidaire
Crédit Municipal de Paris	Livret Solidarité et Compte à terme Solidarité
Crédit Mutuel	Livret d'Épargne pour les Autres du Groupe Adhérents à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, Livret Solidaire du Crédit Mutuel Arkea et FCP CM-CIC France Emploi
Ecofi Investissements	Schneider Energie SICAV Solidaire et FCP Ecofi Contrat Solidaire
La Banque Postale	Service Intérêts Solidaires (livrets éligibles : Livret A, Livret de Développement Durable et Livret d'Épargne Populaire), SICAV Libertés et Solidarité et FCP LBPAM Responsable Actions Solidaire
La Nef	Livret Nef, Compte à terme Nef et Compte à terme Prêt de chez moi
LCL	SICAV DanoneCommunities, Solidarité - Habitat et Humanisme et Solidarité - CCFD-Terre Solidaire
Macif	FCP Macif Croissance Durable et Solidaire
MAIF	Livret Epargne Autrement, Livret A autrement, LDD autrement, FIP MAIF Solidaire 2014, FIP MAIF Solidaire 2015 et FIP MAIF Solidaire 2016
Mandarine Gestion	FCPR Mandarine Capital Solidaire
Meeschaert	FCP Ethique et Partage - CCFD
Société Générale	Service d'épargne solidaire (livrets éligibles : Livret A, Livret de Développement Durable, Livret Jeune, Compte sur Livret, Livret Epargne Plus Société Générale et Livret BFM Avenir), SG Solidarité CCFD-Terre Solidaire, SG Solidarité Fondation pour la Recherche Médicale, SG Solidarité Habitat et Humanisme et SG Solidarité Les Restaurants du Cœur

Epargne collectée par les entreprises solidaires	
Etablissements	Produits
Acted	Obligations associatives d'Acted
Autonomie et Solidarité	Actions non cotées d'Autonomie et Solidarité
Babyloan	Micro-prêt solidaire Babyloan
Caisse Solidaire	Compte d'épargne solidaire et actions non cotées de la Caisse Solidaire
Caritas Habitat	Actions non cotées de la foncière Caritas Habitat
Chênelet	Actions non cotées de la foncière Chênelet
CIGALES (CLUBS D'INVESTISSEURS POUR UNE GESTION ALTERNATIVE ET LOCALE DE L'EPARGNE SOLIDAIRE)	Parts d'indivision CIGALES
Clefe (Club Local d'Épargne pour les Femmes qui Entreprennent)	Parts d'indivision Clefe
Cocagne Investissement	Actions non cotées de Cocagne Investissement
Cofides Nord-Sud	Compte courant d'associé solidaire de la Cofides Nord-Sud
CDI Investissement (Comptoir De l'Innovation Investissement)	Actions non cotées de CDI Investissement
EHD (Entreprendre pour Humaniser la Dépendance)	Actions non cotées d'EHD
EPI (Energie Partagée Investissement)	Actions non cotées d'EPI
ESIS (Epargne Solidaire pour l'Immobilier Social)	Actions non cotées d'ESIS
FADEV (Fonds Afrique Développement)	Actions non cotées de FADEV
Familles Solidaires	Actions non cotées de la foncière Familles Solidaires
Femu Qui	Actions non cotées de Femu Qui
Garrigue	Actions non cotées de Garrigue
Habitat et Humanisme	Actions non cotées de la foncière Habitat et Humanisme
Habitats Solidaires	Actions non cotées d'Habitats Solidaires
Herrikoa	Actions non cotées d'Herrikoa
léS (Initiatives pour une économie Solidaire)	Actions non cotées d'leS
La Nef	Actions non cotées La Nef
Lurzaindia	Actions non cotées de Lurzaindia
Microfinance Solidaire	Actions non cotées de Microfinance Solidaire
Mouvement d'Aide au Logement	Obligations du Mouvement d'Aide au Logement
Oikocredit	Parts sociales et Depository receipts
PhiTrust Partenaires	Actions non cotées de PhiTrust Partenaires
S'FAIR	Actions non cotées de S'FAIR
SIDI (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement)	Actions non cotées de la SIDI
SIFA (Société d'Investissement France Active)	Actions non cotées de la SIFA
SNL-Prologues	Parts B de capital de SNL-Prologues
SOLIFAP	Actions non cotées de SOLIFAP
SPEAR (Société Pour une Epargne Activement Responsable)	Actions non cotées de SPEAR
Terre de Liens	Actions non cotées de la foncière Terre de Liens

Epargne salariale solidaire	
Etablissements	Produits
AG2R LA MONDIALE	FCPE ALM ES Solidaire Euro
Amundi	FCPE Amundi Label Actions Solidaire ESR, FCPE Amundi Label Equilibre Solidaire ESR, FCPE Amundi Label Harmonie Solidaire ESR et FCPE Arcancia Actions Ethique et Solidaire
BNP Paribas	FCPE Multipar Solidaire Dynamique Socialement Responsable, FCPE Multipar Solidaire Oblig Socialement Responsable, FCPE Saur Epargne Solidaire ISR et FPS BNP Paribas Social Business Impact France
Ecofi Investissements	FCPE Schneider Solidaire, FCPE Renault Mobiliz Solidaire, FCPE Choix Responsable Développement, FCPE Choix Responsable Engagement et FCPE Choix Responsable Prudence
Humanis Gestion d'Actifs	FCPE Humanis Actions Solidaire, FCPE Humanis Diversifié Défensif Solidaire, FCPE Expansor Taux Solidaire, FCPE Humanis Grand Ouest Solidaire, FCPE Languedoc Roussillon Expansion Solidaire, FCPE Humanis Nord Solidaire et FCPE Amplitude Dynamique Solidaire
La Banque Postale	FCPE Decisiel Responsable Actions 70 Solidaire
Macif	FCPE Macif Croissance Durable et Solidaire ES
Natixis Interépargne	FCPE Impact ISR Rendement Solidaire, FCPE Cap ISR Mixte Solidaire, FCPE Natixis ES Insertion Emplois Solidaire et FCPE Carrefour Equilibre Solidaire

Pour plus d'informations
www.finansol.org

34 bis rue Vignon
75009 PARIS

Tel : 01 53 36 80 60
Fax : 01 53 36 80 69

contact@finansol.org

Suivez-nous sur

www.finansol.org
facebook.com/Label.finansol
twitter.com/Label_Finansol

Association loi 1901 à but non lucratif

n°SIRET : 409 218 765 0058

